



Liège, le 11 mars 2020

Réf. : HJ/
Tél. :

Madame, Monsieur le/la Bourgmestre,

Comme vous le savez, une Cellule de Sécurité provinciale extraordinaire sur le thème du Coronavirus s'est tenue hier après-midi. Dans le même temps, d'autres réunions ont eu lieu à l'AVIQ ainsi qu'au Conseil National de Sécurité. Les gouverneurs wallons se sont également rencontrés puis se sont rendus auprès du Ministre-Président wallon DI RUPO ainsi qu'auprès du Ministre de l'Intérieur DE CREM. D'autres réunions se tiendront encore dans les prochains jours.

Nous vous transmettons les textes qui ont concrétisé les décisions prises lors de ces réunions:

- Une **circulaire de l'AVIQ** (cfr annexe 1) concernant les mesures à prendre en cas de contamination (suspectée) d'une personne par le COVID-19 dans un établissement d'hébergement et d'accueil ;
- Un **arrêté pris par l'ensemble des gouverneurs wallons interdisant les manifestations et événements de plus de 1000 personnes dans des lieux clos et couverts** (cfr annexe 2).
- Un **arrêté pris par l'ensemble des gouverneurs wallons interdisant les voyages scolaires de plus d'un jour**.

La Cellule de Sécurité provinciale a, en outre, décidé de mettre en place une cellule de veille (**Cellule Covid-19**) qui :

- Rassemble des représentants des 5 disciplines et du service Sécurité publique des SFG ;
- Se réunira à intervalles réguliers afin de s'informer de la progression de l'épidémie
- Proposera le cas échéant d'autres mesures.

Dans les informations que vous nous avez fait parvenir, certaines communes nous ont informés avoir mis sur pied une cellule du même type appelée suivant les cas, task force ou cellule de crise locale.

Il s'agit d'une initiative qu'il est souhaitable d'étendre à l'ensemble des communes. Il est également de bonne pratique de joindre à cette cellule des représentants du CPAS et des médecins généralistes.

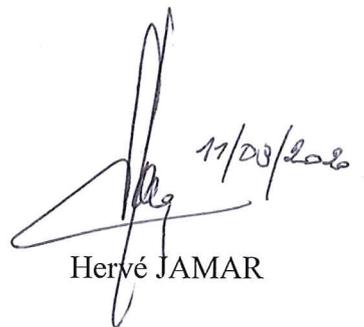
Le rapport de ces réunions devra être envoyé au service Sécurité publique des SFG (planu@provincedeliege.be) afin d'obtenir la vision la plus complète possible sur la situation et sur les dispositions locales prises en matière de lutte contre le Covid-19.

Nous souhaitons d'autre part insister sur l'importance pour vos services d'établir un business continuity planning (BCP)

L'élaboration d'un business continuity planning (BCP) met en avant la pro-activité de l'organisation et permet de donner un signal au personnel et aux partenaires quant à la prise en considération des problèmes que pourraient entraîner l'épidémie. La mise en place d'un tel plan aidera également l'organisation qui le développe à faire l'état des lieux des ressources et renseignements nécessaires pour y faire face.

En outre, ce BCP pourra être utilisé pour d'autres situations qui pourraient perturber la continuité des affaires. Nous vous en envoyons un modèle (cfr.annexe 4)

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration et vous prie de croire, Madame, Monsieur le/la Bourgmestre, à ma parfaite considération.



11/03/2020

Hervé JAMAR